



> Louez solidaire
en garantissant
votre revenu



Vous souhaitez mettre votre appartement en location de façon solidaire ? Besoin d'aide pour le financement des travaux ? Vous voulez sécuriser vos loyers et vos charges ?

Et si vous conventionniez votre logement ?

Quels avantages ?



Des aides aux travaux si votre logement nécessite d'être rénové

- Jusqu'à 28 000 € d'aides pour une rénovation lourde
- Jusqu'à 15 000 € d'aides pour une rénovation énergétique
- Accompagnement possible, gratuit ou en partie financé



Un abattement fiscal sur vos revenus locatifs

- **jusqu'à 70 % des revenus** selon la zone géographique et le loyer pratiqué



La possibilité de déléguer la gestion en confiant votre logement à une agence ou une association agréée

- **Abattement fiscal majoré à 85 %**
- L'agence ou l'association **garantit le paiement du loyer** et la **restitution du bien dans son état initial**
- **Prime forfaitaire de 1000€** versée à la signature du conventionnement

Quelles contreparties ?

Vous signez une convention
avec l'Anah qui vous engage à :

- Pratiquer un loyer accessible
- Louer à des locataires à revenus plafonnés
- Louer pour une durée minimum de 6 ans (9 ans en cas de travaux)



Alix et Hervé ont été convaincus

Propriétaires d'un T2 rénové de 50 m² à Angers, ils ont choisi de confier la gestion de leur logement conventionné à une agence agréée.

“ Nous sommes heureux de faire un geste solidaire, qui permet à des ménages plus modestes d'habiter dans un logement rénové. Le loyer est encadré, nous bénéficions d'une aide fiscale et d'une assurance de revenus locatifs réguliers. Sans les aides de l'Anah, nous n'aurions pas réalisé les travaux dont l'appartement avait bien besoin. ”

Le bilan financier de leur location, sur 20 ans :

	Libre	Louer Mieux
Loyer mensuel (hors charges)	550,00 €	522 €
Subventions Travaux (10 000 € de travaux réalisés)	0,00 €	4 682,00 €
Revenus locatifs	149 348,00 €	145 881,00 €
Prélèvements économisés (fiscaux et sociaux)	0,00 €	21 705,00 €
Bilan financier (hors charges)	71 012,00 €	94 554,00 €

Revenus fiscaux du couple : 60 000 € annuels

Comment faire ?



1.

Pour tout savoir sur Louer Mieux et réaliser votre simulation financière, rendez-vous sur Facil habitat

facilhabitat.gouv.fr

2.

Contactez votre Adil*, qui vous orientera et vous informera tout au long de votre démarche

anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil

3.

Pour créer votre dossier et déposer votre demande de conventionnement

monprojet.anah.gouv.fr

*Agence départementale d'information sur le logement

Quels logements peuvent être conventionnés ?

Tous les logements peuvent bénéficier du dispositif Louer Mieux, cependant il n'est pas cumulable avec les autres dispositifs fiscaux (Pinel, Denormandie, etc.).

Plus d'informations

sur le site :

anah.fr

ou par téléphone au :

0 806 703 803

Service gratuit
+ prix appel

